

BDC en statut brouillon 4501735796

Numéro de dossier: XF101-001118-00
Nom dossier: PublicisGroupe-20220321-CaptationJAO2022
Nom produit: PUBLICIS GROUPE
Date : 21/03/2022
Date de livraison: 21/03/2022

Code fournisseur: 200252387
 MX EVENEMENT SARL SPICE EVENTS
 RUE DE LA NOUE GIMANTE 2
 ZI DE LA COURTILLERE - BAT 4
 VALA PARC ACTICLUB
 77400 SAINT THIBAULT DES VIGNES
 France

Détail de la commande

Articles et Prestations	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Total H.T.
P01088 Production Film Captation de 8 conférences + Location de matériel	1,000	/PC	6 437,10	6 437,10
Condition de règlement: Date de Facture + 60j	Total général H.T.		EUR	6 437,10

AFIN D'ETRE PAYEE, VOTRE FACTURE DOIT IMPERATIVEMENT INDIQUER LE NUMERO DE LA PRESENTE COMMANDE. Merci d'indiquer également sur votre facture vos coordonnées bancaires:

- Nom complet, adresse et pays de votre banque
- + Europe et zone SEPA : Codes IBAN et BIC/SWIFT
- + USA : N° compte et code BIC ou ABA
- + Autres pays : N° compte et code BIC/SWIFT

Créé par: Thomas Schmutz
Date de création: 21/03/2022
Note: Validé électroniquement

Validé par:
Date de validation:

Signature du fournisseur:

Envoyez toutes factures à:
 PRODIGIOUS FRANCE
 c/o RE:SOURCES FRANCE
 92-98 Avenue Gambetta
 75020 Paris
 Tél +33 1 55 84 57 00
 Fax +33 1 55 84 59 70

Adresse de livraison:
 PRODIGIOUS FRANCE
 94 Avenue Gambetta
 75020 Paris

Signature de l'acheteur:

Détail du siège social:
 PRODIGIOUS FRANCE
 94 Avenue Gambetta
 75020 Paris
 SARL Au capital de 1 050 000 €
 Code APE 7311Z
RCS/SIRET:
N° d'identification de TVA:

RCS Bobigny B 732 057 062
 SIRET NO 732 057 062 00232
 FR18732057062

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Conditions de paiement : 30 JOURS FIN DE MOIS LE 10

1. Sauf convention contraire expresse ou application de l'article L.132-31 du code de la propriété intellectuelle, l'exécution de cette commande entraîne de la part du fournisseur au profit de PRODIGIOUS FRANCE et de son client, la cession de tous les droits d'exploitation de l'oeuvre (notamment reproduction, représentation et adaptation), et ce, pour la durée légale de protection des droits d'auteur et pour le monde entier, et par tous les moyens et formes connus ou inconnus au moment de la commande. Le prix stipulé sur ce bon de commande comprend la rémunération forfaitaire de la cession des droits.
2. L'exécution de cette commande entraîne la remise par le fournisseur à PRODIGIOUS FRANCE des codes sources de l'oeuvre. Le fournisseur veillera à la lisibilité des codes sources et garantit à PRODIGIOUS FRANCE qu'ils pourront être exploités dès leur livraison.
3. Le fournisseur et ses collaborateurs sont tenus de garder secret et confidentiel tout ce qui concerne la politique commerciale et publicitaire de PRODIGIOUS FRANCE et de son client, ainsi que l'objet de la présente commande.
4. Le fournisseur a la garde de tous objets et documents remis par PRODIGIOUS FRANCE et est responsable de leur perte ou détérioration, en conséquence, il lui appartient de les faire assurer.
5. PRODIGIOUS FRANCE se réserve le droit d'annuler, sans rémunération aucune, tout ou partie de la commande qui ne serait pas livrée dans les délais fixés.
6. Toute fourniture non conforme à la commande sera refusée par PRODIGIOUS FRANCE et reprise par le fournisseur sans dédommagement.
7. La facture, pour tout travail effectué par le fournisseur et accepté par PRODIGIOUS FRANCE, sera réglée à 60 jours de date de facturation. Ce règlement ne pourra être effectué que si la facture est accompagnée d'un exemplaire signé du présent bon de commande.
8. Le fournisseur s'interdit pendant l'exécution de la présente commande et les 6 mois qui la suivent, même en cas de rupture anticipée, de proposer directement ou indirectement ses services à l'Annonceur pour les besoins duquel PRODIGIOUS FRANCE a passé commande.
9. Le fournisseur n'étant pas placé vis-à-vis de PRODIGIOUS FRANCE dans des liens de subordination juridique et économique, celui-ci ne relève pas du statut des travailleurs à domicile et ne remplit pas les conditions d'assujettissement au régime général de la Sécurité Sociale.
10. Le seul fait, pour le fournisseur, d'accepter cette commande implique son acceptation pleine et entière (sans restriction ni réserve) de toutes les clauses et conditions imprimées, dactylographiées ou manuscrites, figurant sur ce présent bon de commande, nonobstant toutes clauses contraires pouvant figurer sur les imprimés, la correspondance, les devis ou les factures du dit fournisseur. Le cas échéant, les présentes conditions générales d'achat prévalent sur les conditions générales de vente du fournisseur, ce qu'il reconnaît et accepte.
11. Seuls sont compétents les Tribunaux du lieu du siège social de PRODIGIOUS FRANCE.